

Charte qualité

Les voyages



L'organisateur communique le plan d'accès au centre de vacances et garantit une permanence téléphonique 2 heures avant le départ et 2 heures après la prise en charge d'un enfant. 30 minutes avant le départ, une permanence d'accueil est assurée par un représentant de l'organisateur aux points de rendez-vous. Un responsable désigné par le directeur du séjour s'assure de la conformité du transport (réglementation sur les heures, amplitude de conduite, etc.).

La restauration



Les animateurs prennent leurs repas avec les participants. Les régimes particuliers sont respectés. Toutefois, en camping itinérant le respect de ces régimes peut être difficile à mettre en oeuvre. Pour s'en assurer, les familles devront en faire la demande avant l'inscription.

La relation avec les familles



L'équipe d'animation veille à ce que chaque participant donne de ses nouvelles à sa famille. Sauf indications expresses et préalables aux séjours, les participants peuvent recevoir des visites, des appels téléphoniques et en passer, selon des conditions proposées dans le document d'information. Nous disposons d'une messagerie vocale pour maintenir un contact entre les enfants et leurs parents.

L'argent de poche



Des conseils pour le montant de l'argent de poche sont adressés aux familles via le trousseau. Durant le séjour, un mode de garde et de gestion de l'argent de poche est proposé aux enfants.

Le linge



Le trousseau des participants est vérifié à l'arrivée et au départ du séjour. Pour les séjours de plus d'une semaine, le blanchissage du linge des enfants de moins de douze ans est assuré. Tous les dix jours au minimum et davantage selon les besoins, l'entretien du linge, des draps de lit et du linge de toilette des participants est assuré. Conseillés par l'équipe d'encadrement, les adolescents assurent eux-mêmes l'entretien de leur linge.

L'infirmerie



L'assistant sanitaire est présent aux participants dès le début de leur séjour, ses fonctions et responsabilités clairement définies. Les permanences quotidiennes sont affichées et expliquées. Des fiches de liaison avec les familles comportent les soins et l'ordonnance médicale des traitements prodigués aux enfants pendant leurs séjours, sachant que toute intervention d'un praticien extérieur sera notifiée aux parents concernés.

L'encadrement et la vie collective



Les animateurs veillent à l'application des règles de vie commune. Pour les adolescents, ils sont associés à l'élaboration des modalités de la vie collective (sommeil, relations, sorties, etc.), et sont informés des règles négociables et non négociables.